



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 05/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 22	Votants : 28	Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18 JAN. 2013

Affiché le : 17 JAN. 2013

L'An deux mille treize, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Janvier 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC,

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	Mme GUZOU
M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme GESTA	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. FERTE
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL

ABSENT : M. SALAÜN

Secrétaire : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - budget 2013

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Détermination du montant maximal de l'autorisation :

Le montant total des crédits ouverts en investissement (hors opérations d'ordre) en 2012 est de : 5 844 496 €.

Les crédits afférents au remboursement de la dette (chap 16) sont de : 505 350 €.

Le quart des crédits ouverts hors dette représente : 1 334 786 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

➤ D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

➤ De préciser le montant et l'affectation des crédits comme suit :

Chapitre 20	150 000 €
Chapitre 204	150 000 €
Chapitre 21	845 000 €
Chapitre 23	185 000 €

(Voir annexe : répartition par chapitre et par article).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 17 janvier 2013

Le Maire,


Lysiane MAUREL



Annexe - Répartition par chapitre et par article

Chapitre	Article	Montant	objet	Observations
20	2031	113 000	études	Ginger + Barri ué
	2033	2 000	annonces	merchés
	2051	35 000	Licences	logiciels
204	2041582	150 000	Reversement CUGT	Trvcux
21	2111	450 000	Acquisition terrain nu	Parcelle Prunel
	2115	200 000	Acquisition terrain bâti	Duffeud
	2128	50 000	Agencement aménagement	Parking, cour école
	21311	40 000	Mairie	chauffage
	2158	5 000		outillage
	2183	30 000		Bureau + info
	2184	10 000		meublier
	2188	60 000		Matériels divers
23	2313	185 000		constructions